

## MINISTÈRE DES ARMÉES



Fort-de-France, le 06 MAI 2019

N° 684 ARM/FAA/COMSUP/NP

### COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMÉES AUX ANTILLES

Etat-major interarmées

Centre opérations

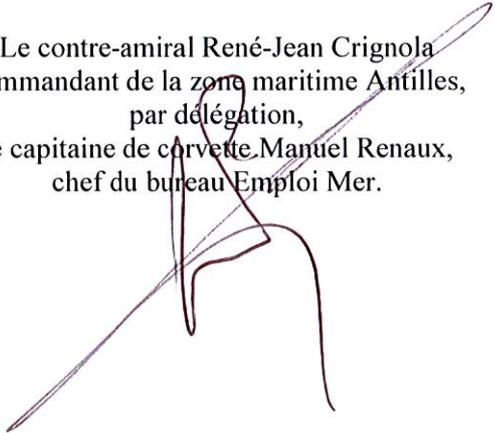
### INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : bulletin récapitulatif n°05/19.  
P. JOINTE : avertissements de navigation en vigueur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du jeudi 2 Mai 2019 à 08h00 (heure locale).

Les avis sont consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Martinique, ainsi que sur le site <http://infonautilles.weebly.com>.

Le contre-amiral René-Jean Crignola  
commandant de la zone maritime Antilles,  
par délégation,  
le capitaine de corvette Manuel Renaux,  
chef du bureau Emploi Mer.



DESTINATAIRES :

- SHOM ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- CROSSAG ;
- DOUANES FDF ;
- DOUANES PTP ;
- PHARBAL FDF ;
- PHARBAL PTP ;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- CZM GUYANE ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM) ;
- FS VENTOSE ;
- FS GERMINAL ;
- RPC MAITO ;
- PCG VIOLETTE ;
- PLG LA CONFIANCE ;
- PLG LA RESOLUE.
- PAG LA COMBATTANTE

COPIES :

- EMIA/CENTOPS/Cellule J3/5MER ;
- CDIV AEM ;
- Archives.

**AVURNAV FORT DE FRANCE**

Avis en vigueur au jeudi 2 mai 2019 :  
NEANT

## AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au jeudi 2 mai 2019:  
1073/19 – 1076/19

---

### **AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1073/19**

#### **GUADELOUPE - SAINT MARTIN**

##### **Carte FR 7471**

Les usagers de la mer sont informés que le feu de la bouée B2 de la réserve de Saint Martin a la position 18°07.65N 063°02.31W est signalé éteint.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

### **T T T AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1076/19**

#### **MARTINIQUE - SAINT PIERRE**

##### **Carte FR 7041**

Les usagers de la mer sont informés qu'une yole est signalée coulée à la position 14°50,775N 061°13,151W.

Possible débris en surface autour de la position.

Il est demandé à tous les navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

## AVINAV

Avis en vigueur au jeudi 2 mai 2019:

005/06 – 002/14 – 005/16 – 001/17 – 001/18 – 003/18 – 005/18

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N° 005/06**

#### **COTE SUD OUEST DE LA MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE – ENTRE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE**

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers de la présence d'une canalisation servant à l'évacuation des eaux usées semi-immersée entre l'anse Mitan et l'anse à l'Ane.

Cette canalisation représente un danger pour la navigation, la plus grande prudence est donc recommandée dans ce secteur.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1269/05.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14**

#### **GUADELOUPE – RIVIERE SALEE**

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/16**

#### **GUADELOUPE – SAINTE ROSE**

Carte FR7302

Nous informons les usagers de la mer que suite à la réalisation de la digue ouest du port de Sainte-Rose, La bouée SR3 a été déplacée à la position : 16°20,150' N – 061°41,833' W (WGS84).

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1119/16 du 28/07/2016.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/17**

#### **GUADELOUPE – LES SAINTES**

Carte FR7101

Les usagers de la mer sont informés que l'une des deux bouées de marque spéciale signalant l'épave de l'Anse Mire est disparue.

Position : 15°52,3'N 061°35,0'W.

Cet AVINAV annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1174/17 du lundi 25 septembre 2017.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/18**

#### **GUADELOUPE – POINTE A PITRE**

Carte FR7100

Les usagers de la mer sont informés de la présence d'une coque de voilier démâté, coulée dans la darse de Dubouchage à la position : 16°13,991'N 061°32,084'W.

Epave signalée en surface par une bouée jaune. Le haut de l'épave se trouve à 1 mètres sous la surface. Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1019/18 du lundi 05 février 2018.

**AVIS AUX NAVIGATEURS N°003/18**

**GUADELOUPE - SAINT-FRANÇOIS**

Carte FR7102

Les usagers de la mer sont informés de la mise en place de barrages flottants pour éviter l'échouage des algues sargasses à l'entrée de la marina de Saint-François et devant certaines plages du lagon.

Les eaux de la marina restent libres pour la navigation.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1065/18 du dimanche 1<sup>er</sup> avril 2018.

---

**AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/18**

**GUADELOUPE - CAPESTERRE**

Carte FR 7208

Les usagers de la mer sont informés qu'un barrage anti-sargasse a été déployé à l'entrée du port de pêche de Capesterre de Marie Galante entre la digue et l'épi.

Une brèche a été créée dans l'épi pour permettre aux marins pêcheurs d'accéder au bassin.

Ce barrage est constitué d'une jupe blanche émergeant à 0.50 m au-dessus du niveau de la mer et soutenu par un câble ancré sur la digue et l'épi.

Il est demandé aux usagers de la mer d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

## AVIS TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES

Série H – Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata.

10 37-T-08. GUYANE. Fleuve Maroni. Chenal d'accès au port de Saint Laurent. — *Bathymétrie*

13 12-T-06. BRÉSIL. Côte Sud. Au SE de Cabo Frio. — *Coffre d'amarrage*

14 24-T-07. OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST. De la Mid Atlantic Ridge aux Bahamas. — *Instruments de mesure.*

15 26-P-12. BRAZIL. South Coast. Niterói W. — *Depths*

15 45-T-09. BRAZIL. North Coast - Cabo Cassiporé SE. — *Wreck.*

16 15-P-06. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto de Haina. — *Depths. Berths. Lights.*

16 21-P-27. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S. — *Maritime limit.*

16 21-P-28. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Gulf of Maine. — *Maritime limit.*

16 22-T-16. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Bocachica. — *Buoyage*

16 34-P-09. DOMINICAN REPUBLIC. San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo. — *Buoyage*

16 34-P-10. DOMINICAN REPUBLIC. Bahía de Andrés. — *Buoyage.*

16 34-P-11. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto la Romana. — *Buoyage.*

16 37-T-25. WEST INDIES. Bahamas - Great Bahama Bank. — *Lights.*

16 48-T-01. LA MARTINIQUE. SW de Bellefontaine. — *Balisage, ferme marine.*

16 49-P-06. HAITI. Côte Nord, Ouest et Sud. — *Bathymétrie. Trait de côte. Feux. Épaves. Obstructions*

17 02-T-08. GUADELOUPE. Basse-Terre. Canal Des Saintes. Au SW de la Pointe Glacis. — *Balisage*

17 13-T-03. GUADELOUPE. Les Saintes. Ilet à Cabrit. Anse sous le Vent. — *Balisage.*

17 13-T-15. CARIBBEAN SEA. Venezuela - La Guaira. — *Buoy*

17 28-T-04. BRAZIL. South Coast - Ilha de Cotunduba S. — *Buoy*

17 29-T-01. GUADELOUPE. Au NW de l'Ilet du Gosier. — *Épave.*

17 46-P-16. BRAZIL. South Coast - Baía de Guanabara. — *Automatic Identification Systems.*

17 47-T-05. MER DES CARAÏBES. Trinidad and Tobago - Brigand Hill. — *Feu.*

18 04-T-11. GUYANA. Georgetown - Demerara River. — *Lights*

18 14-P-03. PETITES ANTILLES. Anguilla. — *Bathymétrie.*

18 16-T-07. PETITES ANTILLES. The Grenadines. Mayreau. A l'Ouest de Grand Col Pt. — *Balisage.*

18 16-T-14. BRAZIL. South Coast - Copacabana SE. — *Buoy.*

18 17-T-06. GUYANE. Entre Cayenne et Kourou. — *Épave.*

- 18 20-T-10. WEST INDIES. Virgin Islands - Saint Thomas Bay, North Sound, Beef Island and Road Harbour. — *Buoyage. Wrecks. Obstructions*
- 18 23-T-08. BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro. — *Obstruction.*
- 18 27-T-09. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — *Buoy.*
- 18 29-T-06. Martinique. Baie de Fort-de-France. Les Trois Îlets. — *Coffre*
- 18 29-T-07. GUADELOUPE. Basse-Terre. Est de Sainte-Marie. Le Gros Loup. — *Épave.*
- 18 29-T-13. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — *Wreck*
- 18 34-P-03. GUYANA. Approches de Georgetown. Demerara River. — *Bathymétrie. Épave. Obstruction. Topographie.*
- 18 34-P-08. BRAZIL. North Coast. Rio Pará. — *Depths.*
- 18 34-P-09. BRAZIL. North Coast. — *Lights. Radar beacon. AIS. Buoyage. Virtual aids to navigation*
- 18 40-P-03. PETITES ANTILLES. Montserrat. — *Feu.*
- 18 42-T-04. PETITES ANTILLES. Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet. — *Balisage*
- 18 42-P-09. BRAZIL. South Coast. Baía de Guanabara. — *Obstructions.*
- 18 42-P-10. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — *Platforms. Submarine pipeline.*
- 18 42-T-11. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Carenage Bay. — *Wreck*
- 18 46-P-05. PETITES ANTILLES. Saint Lucia. Grand Cul de Sac Bay. — *Bathymétrie.*
- 18 46-T-06. GUADELOUPE. Marie-Galante. Accès à Capesterre. — *Balisage.*
- 18 48-T-13. BRAZIL. South Coast. — *Buoy*
- 18 49-T-04. LA MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. Pointe Etienne. — *Épave.*
- 18 51-T-03. LA MARTINIQUE. Fort-de-France. Cohé Du Lamentin. Pointe du Lamentin. — *Épave*
- 19 02-T-11. GUYANE. Approches de Kourou. — *Balisage. Câble sous-marin.*
- 19 02-T-12. GUADELOUPE. Les Saintes. Terre-de-Haut. Anse du Fond Curé. — *Épave.*
- 19 02-T-14. GUADELOUPE. Ouest de l'îlet à Macou. — *Balisage.*
- 19 02-T-37. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Great River Shoal S. — *Buoy.*
- 19 03-T-02. GUYANE. Fleuve Maroni. — *Balisage.*
- 19 06-P-08. VENEZUELA. Bahía de Barcelona. — *Superbuoy. Submarine pipeline.*
- 19 07-T-04. LA MARTINIQUE. Grand Rivière. — *Bathymétrie.*
- 19 08-T-05. PETITES ANTILLES. Trinidad et Tobago. NE de Galeota Point. — *Installation pétrolière. Feu*
- 19 10-T-04. GUYANE. Accès à Pariacabo. Fleuve Kourou. — *Balisage. Feu.*

19 11-T-13. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — *Buoy*

19 14-T-04. GUADELOUPE. Marie-Galante. Accès à Capesterre. — *Balisage.*

19 14-P-06. GUADELOUPE. Basse-Terre. Anse Deshaies. Port de Deshaies. — *Balisage. Feu. Port*

19 14-T-07. PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. Île Fourchue. Île Frégate. Pointe à Colombier. Le Pain de Sucre. — *Balisage. Réserve naturelle.*

19 17-P-06. BRÉSIL. Côte Est. — *Réserve naturelle*

19 17-T-16. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Gulf of Paria. — *Buoyage*

